

ANNEXE

Modèle de contrat de formation personnelle professionnalisante mentionné à l'article R 632-26 du code de l'éducation

1. L'étudiant					
Nom :		Prénom :		DDN	
Inscrit dans le Diplôme d'études spécialisées :				Année ECN*	
UFR de rattachement...				Mail...	
Filière (médecine, pharmacie ou odontologie)					

**Pour les étudiants pharmaciens inscrits en DES de Biologie Médicale : année du concours de l'internat
Pour les étudiants en odontologie inscrits en DES de chirurgie orale : année du concours de l'internat*

2. L'Unité de formation et de recherche				
Réfèrent pédagogique				
Le (la) coordonnateur(trice) local(e) de la spécialité * :				
Nom, Prénom			Mail	
Commission locale de coordination de la spécialité de...				
Date de l'avis			Signataire	
Le (la) Directeur(trice) de la faculté (unité de formation et de recherche) de l'université :				
Nom, Prénom				
Date de la signature et des éventuels avenants				

**coordonnateur interrégional pour le DES de chirurgie orale*

3. Pour les internes et assistants du Service de santé des hôpitaux des armées
Accord de l'autorité militaire en date du ...
Signataire :

Partie A : Projet professionnel

Cette partie est à compléter au fur et à mesure de l'élaboration du projet de l'étudiant

Date prévue de fin de DES :

CESP en cours : OUI/NON

Option précoce :

Mode(s) d'exercice envisagé(s) :

- | | | |
|--|---|--------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Hospitalier : | <input type="checkbox"/> Ambulatoire : | <input type="checkbox"/> Mixte |
| <input type="checkbox"/> Public | <input type="checkbox"/> Centre Municipal | |
| <input type="checkbox"/> Privé | <input type="checkbox"/> Cabinet | |
| <input type="checkbox"/> Mixte publique /privé | <input type="checkbox"/> Maison de Santé | |

Type(s) d'activité souhaité(s) : (plusieurs options possibles)

- Soins¹ Enseignement Recherche Management
- Autre :

Zone(s) géographique, Site(s) d'activité souhaité(s) :

Type(s) d'activité(s) envisagées(s) : (plusieurs options possibles)

- Urbaine Semi-rurale Rurale

Description de la pratique envisagée (quantité de temps travaillé, ratio de temps entre les activités, etc...) :

Un parcours-recherche est-il envisagé ? Si oui dans quel domaine ?

Niveau	Domaine	Année de réalisation
<input type="checkbox"/> Master		
<input type="checkbox"/> Doctorat		

Disposition particulière : (projet de disponibilité, compétences additionnelles, option ou FST...):

Avis du coordonnateur* local et/ou de la commission* locale :

Cohérence du projet :

Option ou FST :

Pertinence du projet dans son intégration à l'offre de soins territoriale (éventuelle proposition de CESP) :

¹Inclus les activités cliniques, radiologiques et biologiques

* interrégional pour le DES de chirurgie orale

Partie B : Parcours et objectifs pédagogiques

Formation hors stage :

Le cas échéant, modules complémentaires disponibles sur la PND à suivre :

...

Complément(s) éventuel(s) de formation dans le cadre du DES et, le cas échéant, de l'option ou de la FST : ...

Formation en stage :

Les stages à réaliser en priorité sont ceux prescrits par la maquette du DES et, le cas échéant, de l'option ou de la FST ; leur relevé figure dans le portfolio.

Stages pertinents dans le cadre de la réalisation du projet de l'étudiant :

...

Stages hors subdivision (ou hors région) pertinents dans le cadre du projet de l'étudiant :

...

Stages à l'étranger pertinents dans le cadre du projet de l'étudiant :

...

Travaux

Thèse d'exercice :

Titre

Directeur

Structure

Mémoire de spécialité :

Titre

Directeur

Structure

Phase de consolidation (sans objet pour le DES de Médecine générale) :

Date	Actes, compétences à parfaire :	Ajustements du parcours proposés

Hors soins (laboratoire, cours-tutorat, management-représentation, comptabilité-logistique...) :

Avis de la coordination et/ou commission :

Cohérence :

Faisabilité (Avis du coordonnateur* local et/ou de la commission *pédagogique locale) :

* Interrégional pour le DES de chirurgie orale

Partie C : Travaux, post-DES et insertion professionnelle

Travaux complémentaires optionnels :

Doctorat :

Titre(s)

Directeur(s)

Structure(s)

Mémoire :

Titre(s)

Directeur(s)

Structure(s)

Article(s) :

Titre(s)

Directeur(s)

Structure(s)

Projet de fin de DES :

Activité envisagée sur les 3 ans post-DES : (mettre le numéro de l'année en face du poste)

- | | | | | |
|---|--|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> CCA | <input type="checkbox"/> Installation | <input type="checkbox"/> Exercice Mixte libéral-salarié | <input type="checkbox"/> Poste contractuel/AUMG | <input type="checkbox"/> PH |
| <input type="checkbox"/> Assistant des hôpitaux | <input type="checkbox"/> Assistant partagé | <input type="checkbox"/> CCU-MG / | <input type="checkbox"/> Poursuite parcours recherche | <input type="checkbox"/> Autres à préciser (Administration, agences etc.) |

Si « Autres », préciser :

Commentaires libres :

Notice d'utilisation :

Objectifs

Conformément au décret n° 2016-1597 du 25 novembre 2016, à l'arrêté du 27 novembre et à l'arrêté du 21 avril 2017, le contrat de formation est ouvert à l'issue de la réalisation de la phase socle et complété au fur et à mesure de l'avancée de l'étudiant dans son parcours.

Il a pour but de préciser le projet professionnel de l'étudiant et les objectifs pédagogiques de la formation en stage et hors stage, en plus des modalités prévues dans la maquette de son DES, définie dans l'annexe II de l'arrêté du 21 avril 2017 modifié.

Évolutivité :

Lors de la première rédaction en fin de phase socle, il n'est pas demandé à l'étudiant de 3^{ème} cycle d'être en mesure de se projeter définitivement. Une rédaction minimale devrait cependant être initiée avec un projet pour la première année de phase 2.

Le CFPP peut être complété et remis à jour par l'étudiant et revalidé tous les 6 mois. A ce titre, un avenant est ajouté au dossier avec une seconde date de signature.

Formation hors stage :

Afin de permettre une progressivité dans la formation hors stage et une adaptation des modules suivis au cours du stage, les modules que l'étudiant devra suivre et valider seront à préciser avec l'avis du référent pédagogique en amont de chaque semestre.

Faisabilité :

En dehors des options et FST soumises à un contingentement dont la régulation ne dépend pas de l'UFR, la signature du contrat par celle-ci garantit à l'étudiant la faisabilité du parcours défini, et ce sans allonger la durée de son DES.

Lors d'une nouvelle signature, le CFPP doit repasser par le processus de validation afin que l'UFR puisse en garantir la faisabilité à date.

Mobilité intra région, inter région, internationale :

Lorsqu'une formation n'est pas disponible dans la subdivision de rattachement de l'étudiant, celui-ci dispose d'un droit garanti à une mobilité soit régionale, soit nationale afin de réaliser son contrat. Ces mobilités doivent être prévues le plus en amont possible par les coordinations régionales afin de répartir la demande de formation en fonction de leurs capacités.

Gestion numérique du contrat :

Afin de monitorer les flux des différents projets professionnels localement, à l'échelle régionale et à l'échelle nationale, les CFPPs doivent être minutieusement remplis sur les questions fermées afin que les UFR puissent garantir une cohérence d'offre et de demande de formation, que ce soit dans les formations complémentaires (FST, options), ou dans la réalisation de stage en spécialité transversale drainant beaucoup de spécialités différentes (Médecine interne, médecine intensive/réanimation...).

Lisibilité et transparence :

L'UFR doit publier annuellement la file active de ses étudiants dans les différentes formations afin que le choix de subdivision d'internat puisse être fait en connaissance de cause par les candidats.

Signature de l'UFR :

Le contrat doit être préparé avec le coordonnateur de DES. La rédaction du contrat est cependant réalisée par l'étudiant accompagné de son référent pédagogique. L'avis pédagogique est consultatif sur le projet d'activité, mais est opposable sur le parcours pédagogique.

En cas de litige, l'étudiant saisit en appel la commission régionale du DES, où siègent les représentants des étudiants. A sa demande, peuvent être présents un universitaire et un étudiant de 3^{ème} cycle d'une autre spécialité en cohérence avec son projet.